

1030, rue Beaubien Est
Bureau 103
Montréal, Québec
H2S 1T4
514 380-8916
secretariat@irec.net
www.irec.net

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Selon une nouvelle étude de l'Institut de recherche en économie contemporaine

La crise financière met en danger les régimes de retraite

Montréal, 13 janvier 2010. L'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) présente aujourd'hui un rapport de recherche qui analyse l'impact de la crise financière sur les régimes complémentaires de retraite au Canada et au Québec. Les conclusions sont fort troublantes. « Non seulement les régimes de retraite complémentaires ont-ils subi des pertes majeures lors de la crise de 2008, mais ils ont été l'objet d'aucun plan de sauvetage. La récente crise montre que les régimes complémentaires de retraite sont très vulnérables », ont déclaré Frédéric Hanin et Éric Pineault, chargés de projet pour l'IRÉC et respectivement professeur de relations industrielles à l'Université Laval et professeur au département de sociologie à l'Université du Québec à Montréal.

Les chercheurs constatent que la crise de 2008 a conduit à des pertes colossales et que les pouvoirs publics canadiens ont investi des sommes impressionnantes pour acheter des actifs du secteur bancaire et financier au Canada dont un achat de prêts hypothécaires des banques pour un montant de 58 milliards \$ et un encours de prêts qui a atteint un sommet de 41 milliards de dollars en décembre 2008 alors que les régimes de retraite, principaux gestionnaires de la dette sociale, n'ont pas eu le droit au même degré d'attention. « Les mesures réglementaires qui ont été prises depuis la crise financière de 2008 ne peuvent certainement pas être interprétées comme une volonté du gouvernement de réformer le système des régimes de retraite au Québec afin d'augmenter sa résistance aux chocs financiers. Cette politique conduit à un transfert de risque de la gestion des régimes sur les cotisants actifs et les contribuables qui devront se partager les coûts liés à la socialisation des pertes à la suite de la crise financière de 2008 », déplorent-ils.

Les régimes de retraite sont vulnérables aux crises financières

Devant l'absence d'interventions des pouvoirs publics pendant la crise financière, la valeur des actifs des caisses de retraite d'employeurs au Canada et au Québec, à la fin du second semestre 2008, a diminué de 140,8 milliards de dollars soit une réduction de 15 pour cent par rapport au sommet de 2007. À la fin du premier trimestre 2009, les caisses de retraite avaient perdu au Canada et au Québec un montant supplémentaire de 19,8 milliards \$. « L'impact de la crise financière sur les régimes de retraite est une question sociale cruciale, car elle concerne une grande partie de la population, autant les retraités eux-mêmes que les futurs retraités. Le

/ Suite à la page suivante

/ Suite de la page précédente

système de revenu de retraite au Canada et au Québec a évolué d'un régime qui verse une rente à partir de transferts intergénérationnels vers un régime d'épargne-retraite collective et individuelle qui accumule des fonds à partir de placements dans des véhicules financiers. Ce mouvement de « financiarisation » contribue au sentiment d'insécurité des retraités et des futurs retraités, alors que le système de retraite a justement été conçu pour améliorer la sécurité économique et sociale de l'ensemble de la population. C'est l'un des principaux constats que la récente crise financière a bien mis en évidence », affirment les deux chercheurs.

Aucun portrait d'ensemble pour soutenir le développement économique du Québec

Le rapport souligne enfin qu'aucun portrait d'ensemble de la situation de tous les régimes complémentaires dans lesquels les travailleuses et les travailleurs québécois ont concentré leurs épargnes n'a été produit à ce jour. « La réglementation actuelle ne permet pas de connaître le circuit d'utilisation du capital accumulé par les caisses de retraite et leur contribution au développement de l'économie et de l'emploi au Québec. Il n'est pas possible de savoir quelle est la part des actifs de l'ensemble des caisses de retraite investie au Québec. Il n'existe pas de structure d'information permettant d'établir les liens entre les caractéristiques des emplois des personnes qui cotisent à un régime de retraite et les politiques mises en place par les caisses de retraite qui gèrent les fonds accumulés par les cotisations. Ce constat n'est pas sans soulever de sérieuses interrogations lorsqu'on sait le poids financier et le caractère stratégique des liquidités gérées par les caisses de retraite au Québec. Dans l'état actuel de nos connaissances, nous pouvons affirmer que la réglementation sur les régimes complémentaires de retraite conduit à une privatisation des gains pour les employeurs et à une socialisation des pertes », ont conclu Frédéric Hanin et Éric Pineault.

Soulignons que François L'Italien, doctorant au département de sociologie à l'Université Laval et Mathieu St-Onge, étudiant au département de sociologie à l'Université du Québec à Montréal ont également participé à la recherche.

(30)

Pour informations : Frédéric Hanin, chargé de projet de l'IRÉC, (418) 656-2131, poste 15188

Éric Pineault, chargé de projet de l'IRÉC, (514) 561-5512 (cellulaire) ou 514-987-3000, poste 3433